

CELLULE NATIONALE DE TRAITEMENT  
DES INFORMATIONS FINANCIERES



**LA LUTTE CONTRE  
LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX &  
LE FINANCEMENT DU TERRORISME**

**RAPPORT TRIMESTRIEL  
Janvier – Février – Mars 2014**

## SOMMAIRE

	<b>Pages</b>
<b>LES ACRONYMES.....</b>	03
<b>INTRODUCTION.....</b>	06
<b>I – TRAITEMENT DES DECLARATIONS.....</b>	07
A – APERCU DES STATISTIQUES.....	07
B – TRAITEMENT DES DEMANDES D'INFORMATIONS.....	11
C – RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX DOS.....	13
<b>II – RENFORCEMENT DE LA COOPERATION .....</b>	14
A – COOPERATION NATIONALE.....	14
B – COOPERATION INTERNATIONALE.....	16
C – RENFORCEMENT DES CAPACITES.....	18
<b>III – LES PERSPECTIVES.....</b>	20
A – PLAN D'ACTIONS .....	20
B – AUTRES RECOMMANDATIONS.....	22
C – LES DEFIS.....	27
<b>CONCLUSION.....</b>	30

## LES ACRONYMES

SIGLES	Définitions
APBEF	Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers
APIM	Association Professionnelle des Institutions de Micro Finance
ANR	Agence Nationale de Renseignement
BAD	Banque Africaine de Développement
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
BRVM	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
CAS-IMEC	Cellule d'Appui et de Suivi des Institutions Mutualistes et Coopératives d'Epargne ou de Crédit
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CENTIF-TG	Cellule Nationale de Traitement des informations Financières du Togo
CIMA	Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances
CIMSA LBC/FT	Comité Interministériel de Suivi des Activités des Activités de Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et de Financement du Terrorisme
CNAD	Comité National Anti Drogue
CRF	Cellule de Renseignements Financiers
CREPMF	Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers

CTIF Belge	Cellule de Traitement des Informations Financières de la Belgique
DGD	Direction Générale des Douanes
DGI	Direction Générale des Impôts
DOS	Déclaration d'Opérations Suspectes
E M	Evaluation Mutuelle
EPNFD	Entreprises et Professions Non Financières Désignées
F CFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FINCEN	Financial Crimes Enforcement Network
FIU	Financial Intelligence Unit
FMI	Fonds Monétaire international
GAFI	Groupe d'Action Financière
GIABA	Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent et le Financement du Terrorisme en Afrique de l'Ouest
GRE	Groupe de Revue de l'Evaluation
GTEMM	Groupe de Travail sur les Evaluations Mutuelles et leur Mise en œuvre
IMF	Institution de Micro Finance
LBC/FT	Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MOU	Memorandum Of Understanding (accords de cooperation)

OCRTIDB	Office Central de Répression du Trafic Illicite de la Drogue et du Blanchiment
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
ONECCA	Ordre National des Experts Comptables et des Comptables Agréés
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUDC	Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime
OTR	Office Togolais des Recettes
PAP	Programme d'Action Prioritaire
PER	Programme Economique et Régional
PNI	Programme National Intégré
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
REM	Rapport d'Evaluation Mutuelle
SCAPE	Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi
SFD	Système Financier Décentralisé
TRACFIN	Traitemet du Renseignement et Action contre les Circuits Financiers Clandestins (France)
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UMOA	Union Monétaire Ouest Africaine
USA	United States of America (Etats-Unis d'Amérique)

# INTRODUCTION

En l'absence de DOS transmises par les assujettis, les activités de la CENTIF-TG au cours du premier trimestre de l'année 2014 ont été essentiellement axées sur la préparation du troisième rapport de suivi du Togo, la relecture du Plan Triennal de Stratégie Nationale et le renforcement de la coopération.

Dans les perspectives de la 21<sup>ème</sup> plénière prévue à Niamey au Niger en début mai, les membres se sont retirés à Kpalimé, à une centaine de kilomètres de Lomé pour se plancher sur la mise en œuvre des recommandations issues du REM et sa transmission à bonne date au GIABA.

Toujours dans l'optique de ces recommandations, le Plan Triennal de Stratégie Nationale introduit auprès des Autorités a fait l'objet d'une prise en compte de leurs observations et un séminaire national est envisagé pour sa finalisation et sa retransmission pour adoption.

Le planning du renforcement des capacités a été arrêté d'un commun accord par la CENTIF-TG et le Comité Interministériel de Suivi des Activités de Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (CIMSA-LBC/FT), dans l'objectif d'une meilleure opérationnalité en 2014.

La coopération nationale reste toujours marquée par une consolidation forte, observée à travers la célérité dans les demandes d'informations et l'intérêt de plus en plus croissant affiché par les partenaires publics et privés aux différentes sollicitations de la CENTIF-TG. La participation aux séminaires et séances de travail en sont également des preuves.

Les différents accords de partenariat envisagés notamment avec le Libéria et la Gambie sont des témoignages du renforcement de la coopération régionale et sous-régionale.

La coopération est concrétisée au plan international par la participation non seulement aux réunions des instances internationales comme le GAFI et le Groupe Egmont... auquel le Togo a adhéré depuis juillet 2013 mais également par certains accords en cours de signature tels que le Japon et l'Afrique du Sud.

Aussi le présent rapport qui retrace les faits majeurs du premier trimestre 2014 s'articulera-t-il autour des points relatifs au renforcement des capacités, à la coopération ainsi qu'aux perspectives.

## I – TRAITEMENT DES DECLARATIONS

### A – APERCU DES STATISTIQUES (DOS)

Les graphiques ci-après listés présentent les différentes répartitions des déclarations d'opérations suspectes (DOS) enregistrées au cours du premier trimestre des années 2011, 2012 et 2013.

Aucune déclaration d'opération suspecte (DOS) n'ayant été enregistrée au premier trimestre 2014.

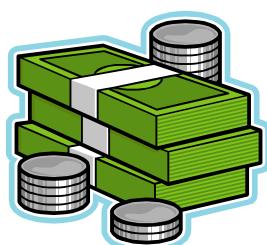
#### 1– Evolution mensuelle des DOS du trimestre

De janvier 2014 à fin mars 2014, aucune DOS n'a été ni enregistrée ni transmise au Parquet.

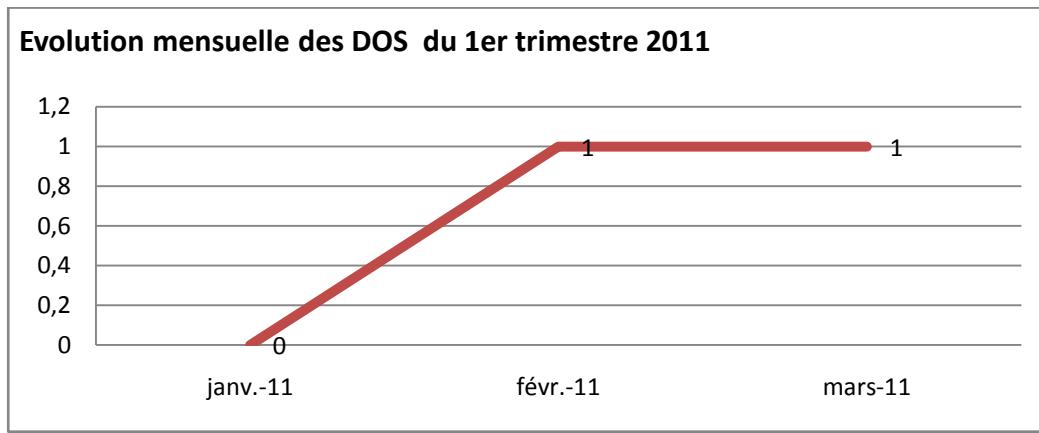
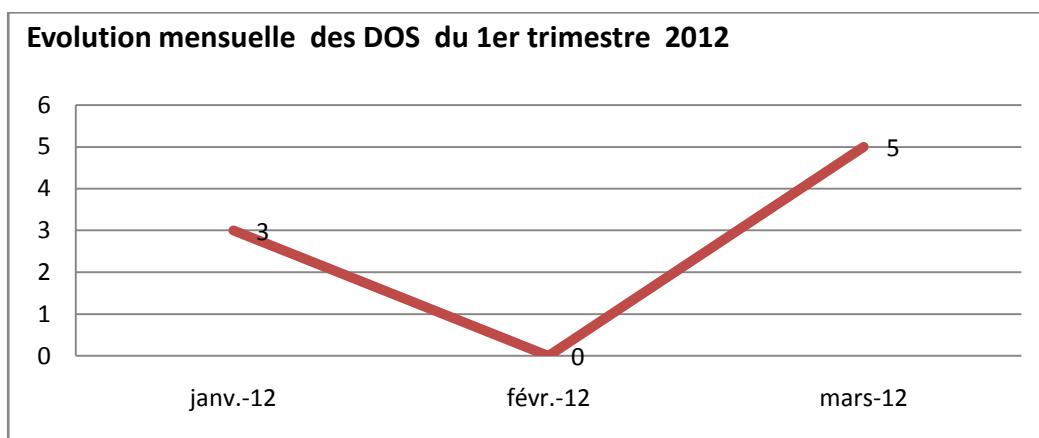
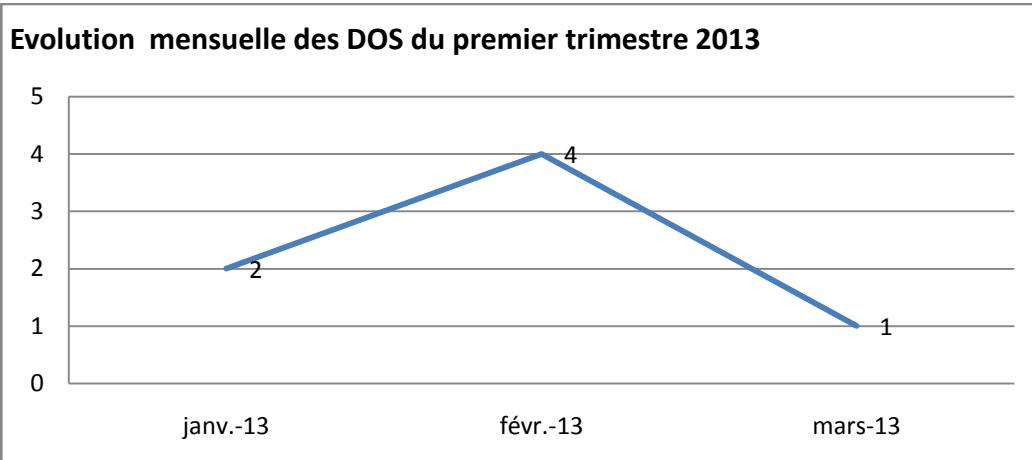
<b>Nombre de DOS reçues par mois et par assujettis au premier trimestre des années 2011-2014</b>	<b>Premier trimestre 2014</b>	<b>Premier trimestre 2013</b>	<b>Premier trimestre 2012</b>	<b>Premier trimestre 2011</b>
Banques	00	07	08	01
La Poste	00	00	00	00
Administration	00	00	00	01
Autres	00	00	00	00
<b>TOTAL</b>	<b>00</b>	<b>07</b>	<b>08</b>	<b>02</b>

Les sources sont essentiellement bancaires au cours des premiers trimestres sous revue.

La DOS en provenance de l'Administration, enregistrée au premier trimestre de l'année 2011 a marqué les débuts de collaboration de l'Administration en la matière.



## 2 – Evolution comparative des DOS au cours des premiers trimestres 2011-2013



Aucune pointe n'a été relevée au cours des périodes sous revue. L'évolution des courbes n'a permis de tirer des conclusions significatives sur les tendances du début d'année.



### 3 – Répartition des DOS selon les montants

#### a) - Au 1<sup>er</sup> trimestre 2014

MONTANT EN FCFA	DEVISES	NOMBRE DE CAS	TYPE D'INFRACTION
00	00	00	Néant
00	00	00	Néant
<b>TOTAL</b>	<b>00</b>	<b>00</b>	

#### b ) - Au 1<sup>er</sup> trimestre 2013

MONTANT EN FCFA	DEVISES	NOMBRE DE CAS	TYPE D'INFRACTION
16.889.000		01	Opérations inhabituelles
91.546.998		01	Cybercriminalité – Faux et usage de faux
250.000		01	Tentative échange faux billets de banque
40.000.000		01	Appel de fonds suspect
229.584.950		01	Enrichissement sans cause
29.301.900		01	Opérations inhabituelles
1.342.133.000		01	Transferts frauduleux
<b>TOTAL</b>	<b>1.749.738.848</b>	<b>07</b>	

#### c ) - Au 1<sup>er</sup> trimestre 2012

MONTANT EN FCFA	DEVISES	NOMBRE DE CAS	TYPE D'INFRACTION
39.227.868		01	Cybercriminalité
45.000.000		01	Virements et retraits fractionnés
29.000.000		01	Versements en espèces
977.848		01	Cybercriminalité
4.500.000		01	PPE recherché et sur liste U.E.
100.000.000		01	Détournements de deniers publics
15.000.000		01	Opérations douteuses en numéraires
76.756.000		01	Absence de justificatif économique
<b>TOTAL</b>	<b>310.461.716</b>	<b>08</b>	

#### d ) - au 1<sup>er</sup> trimestre 2011

MONTANT EN FCFA	DEVISES	NOMBRE DE CAS	TYPE D'INFRACTION
+ 10.000.000.000		01	Fraude sur marché public
350.000.000		01	Achat immobilier en numéraires
<b>TOTAL</b>	<b>10.350.000.000</b>	<b>02</b>	

Les opérations en numéraires, le faux et l'usage de faux ont été effectués de manière récurrente. Les transferts frauduleux par le biais de sociétés ont été des opérations ponctuelles qui ont porté à la hausse les montants en cause au cours des trimestres précédents.

#### 4 – Répartition des DOS par zone géographique des suspects

##### *Au premier trimestre 2014*

AUTRES ENTITES	NATIONALITE	Nombre	Pourcentage
	Néant	00	00%
UEMOA	Néant	00	00%
<b>TOTAL</b>		<b>00</b>	<b>00%</b>

##### *Au premier trimestre 2013*

AUTRES ENTITES	NATIONALITE	Nombre	Pourcentage
	CHINOISE	01	10%
	FRANCAISE	01	10%
UEMOA	MALIENNE	01	10%
	TOGOLAIS	07	70%
<b>TOTAL</b>		<b>10</b>	<b>100%</b>

##### *Au premier trimestre 2012*

ENTITE SOUS REGIONALE	NATIONALITE	Nombre	Pourcentage
CEDEAO	GUINENNE	01	13%
	NIGERIANNE	01	13%
UEMOA	IVOIRIENNE	01	12%
	MALIENNE	01	12%
	TOGOLAISE	04	50%
<b>TOTAL</b>		<b>08</b>	<b>100%</b>

##### *Au premier trimestre 2011*

AUTRES ENTITES	NATIONALITE	Nombre	Pourcentage
	LIBANAISE	01	50%
UEMOA	TOGOLAISE	01	50%
<b>TOTAL</b>		<b>02</b>	<b>100%</b>

Toutes les nationalités et les zones géographiques ont été régulièrement impliquées.

Une même DOS peut impliquer à la fois plusieurs nationalités et divers secteurs d'activités ; plusieurs infractions sous-jacentes ou motifs de déclaration ; diverses personnes (physiques et morales).

## B – TRAITEMENT DES DEMANDES D'INFORMATIONS

Des réquisitions ont été transmises par la CENTIF-TG aux entités déclarantes et à d'autres sources afin de recueillir des informations complémentaires dans le cadre de l'enrichissement des DOS.

### 1- Evolution des échanges d'information aux entités nationales au cours des premiers trimestres 2011-2014

#### a) - Demande d'informations aux assujettis au 1<sup>er</sup> trimestre 2014

	Administration		Taux d'entrée	EPNFD		Taux d'entrée	Organismes financiers		Taux d'entrée
Mois	Demandes	Réponses		Demandes	Réponses		Demandes	Réponses	
Janvier	12	12	100%	02	02	100%	82	82	100%
Février	03	02	67%	00	00	00%	05	05	100%
Mars	12	02	17%	00	00	00%	26	22	85%
<b>Total</b>	<b>27</b>	<b>16</b>	<b>59%</b>	<b>02</b>	<b>02</b>	<b>100%</b>	<b>113</b>	<b>109</b>	<b>96%</b>

#### b) - Demande d'informations aux assujettis au 1<sup>er</sup> trimestre 2013

	Administration		Taux d'entrée	EPNFD		Taux d'entrée	Organismes financiers		Taux d'entrée
Mois	Demandes	Réponses		Demandes	Réponses		Demandes	Réponses	
Janvier	10	08	80%	00	00	00%	104	100	96%
Février	03	02	67%	00	00	00%	07	06	86%
Mars	03	03	10%	00	00	00%	40	37	93%
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>13</b>	<b>81%</b>	<b>00</b>	<b>00</b>	<b>00%</b>	<b>151</b>	<b>143</b>	<b>95%</b>

#### c) - Demande d'informations aux assujettis au 1<sup>er</sup> trimestre 2012

	Administration		Taux d'entrée	EPNFD		Taux d'entrée	Organismes financiers		Taux d'entrée
Mois	Demandes	Réponses		Demandes	Réponses		Demandes	Réponses	
Janvier	01	01	100%	00	00	00%	18	18	100%
Février	03	02	67%	00	00	00%	17	04	24%
Mars	00	00	00%	00	00	00%	32	32	100%
<b>Total</b>	<b>04</b>	<b>03</b>	<b>75%</b>	<b>00</b>	<b>00</b>	<b>00%</b>	<b>67</b>	<b>54</b>	<b>81%</b>

#### d) - Demande d'informations aux assujettis au 1<sup>er</sup> trimestre 2011

	Administration		Taux d'entrée	EPNFD		Taux d'entrée	Organismes financiers		Taux d'entrée
Mois	Demandes	Réponses		Demandes	Réponses		Demandes	Réponses	
Janvier	02	00	00%	00	00	00%	24	14	58%
Février	06	04	67%	00	00	00%	32	27	84%
Mars	15	10	67%	00	00	00%	47	40	85%
<b>Total</b>	<b>23</b>	<b>14</b>	<b>61%</b>	<b>00</b>	<b>00</b>	<b>00%</b>	<b>103</b>	<b>81</b>	<b>79%</b>

## 2 - Evolution des échanges d'information au cours du premier trimestre 2014 avec les CFR étrangères.

Demandes envoyées par la CENTIF-TG aux CRF étrangères au 1<sup>er</sup> trimestre 2014

Mois	Demande	Réponse	Taux d'entrée
Janvier	01	00	00%
Février	00	00	00%
Mars	00	00	00%
<b>Total</b>	<b>01</b>	<b>00</b>	<b>00%</b>

**Demandes reçues par la CENTIF-TG sur le plan international au 1<sup>er</sup> trimestre 2014**

Mois	Reçue	Réponse	Taux d'entrée
Janvier	01	01	100%
Février	01	00	00%
Mars	01	00	00%
<b>Total</b>	<b>03</b>	<b>01</b>	<b>33%</b>



## **C – RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX DOS**

La CENTIF traite les déclarations de soupçon en vue de saisir au besoin le Parquet, et aussi de constituer une banque de données pour établir le cas échéant une typologie du blanchiment.

D'une manière générale, l'analyse typologique des dossiers enregistrés a pour objectif d'établir un aperçu des grandes tendances constatées en matière de BC/FT afin de mieux cibler les menaces qui pèsent sur le pays. L'objectif est de formuler des recommandations sur le plan opérationnel et éventuellement sur le plan législatif.

Les déclarations de soupçon transmises constituent la base du système d'informations de la CENTIF-TG. La toute première appréciation des opérations suspectes incombe aux professionnels assujettis qui sont tenus, de par la loi, d'informer la CENTIF en indiquant les indices de blanchiment ou de financement du terrorisme pouvant orienter les analyses.

Il convient de rappeler que cette obligation est assortie d'une préservation de l'anonymat du déclarant par la CENTIF-TG.

Par rapport aux indices de blanchiment de capitaux relevés au cours des trimestres passés, la CENTIF-TG réitère les recommandations ci-après listées :

- rendre effective l'application de la loi sur la promotion de la bancarisation et l'utilisation des moyens de paiement scripturaux non seulement au niveau national mais surtout au niveau communautaire : les règlements ou transactions en numéraire étant la plupart du temps une porte ouverte à toute sorte de trafic pouvant déboucher sur le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
- légiférer sur la cybercriminalité.



## II – RENFORCEMENT DE LA COOPERATION

### A – COOPERATION NATIONALE

#### PARCIPATION AUX ATELIERS ET SEANCES DE TRAVAIL SUR LE PLAN NATIONAL

L'implantation dans le paysage administratif et institutionnel et le renforcement des relations de coopération ont été des objectifs ciblés par la cellule.

Ce trimestre est marqué par la participation de la CENTIF-TG aux ateliers organisés par les services administratifs ainsi qu'aux séances de travail et divers rencontres sur le plan national.

##### ➤ **Séance de travail des membres de la CENTIF-TG à Kpalimé (Togo)**

La CENTIF-TG devra présenter le troisième rapport du Togo sur le suivi des Recommandations issues de l'Evaluation Mutuelle à la 21<sup>ème</sup> Plénière du GIABA début mai 2014 à Niamey. En prélude à cette rencontre, les membres se sont retirés à Kpalimé du 25 au 28 février 2014 pour préparer ce rapport en vue de sa transmission dans le délai au GIABA.

##### ➤ **L'atelier de finalisation du plan d'actions pour l'éligibilité du Togo au Millennium Challenge Corporation du 6 mars 2014**

La CENTIF-TG a délégué le 6 mars 2014 le Chef Bureau des Analystes pour prendre part à l'atelier *de finalisation du plan d'actions pour l'éligibilité du Togo au Millennium Challenge Corporation*.

Organisé par la Présidence de la République et le Ministère de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire, cet atelier vise à lancer le processus d'éligibilité d'une part et à former les comités sectoriels et les points focaux chargés du suivi de ce processus d'autre part.

Il s'agissait pour les participants regroupés en comité sectoriel d'étudier le plan d'action en vue de prioriser les actions à mettre en œuvre.

La CENTIF-TG a participé à cet Atelier aux travaux du secteur liberté économique.

➤ **Atelier de validation de la charte de formation des fonctionnaires du Ministère de l'Economie et des Finances du 13 mars 2014**

Le Chef Bureau des Affaires Administratives, Financières et Comptables et le responsable de la bureautique ont pris part le 13 mars à l'atelier de validation de la charte de formation des fonctionnaires du Ministère de l'Economie et des Finances à la salle entente dudit ministère.

Organisé par le MEF, cette assise a regroupé une trentaine de participants constituée de gestionnaires des ressources humaines, des points focaux venants des ministères sectoriels prioritaires, les membres du comité technique de formation pour valider le projet de stratégie en matière de formation.

Il est à noter que cette rencontre s'inscrit dans le cadre de la modernisation de la gestion des finances publiques.

La relance des activités du Comité Interministériel, la confiance témoignée par le réseau de correspondants et les administrations chargées de la lutte contre la criminalité participent entre autres à ce renforcement de coopération sur le plan national.



## B – COOPERATION INTERNATIONALE

La participation à la coalition internationale contre la criminalité économique et financière organisée est une logique à laquelle la CENTIF-TG adhère, convaincue que la réussite de cette lutte repose sur la coopération internationale, basée sur des échanges d'informations fiables.

### ➤ **Assemblée plénière du GAFI du 09 au 15 février 2014 à Paris.**

Le Président de la CENTIF-TG a pris part à l'Assemblée Plénière du GAFI du 09 au 15 février 2014 à Paris.

Outre les réunions des différents comités et les rapports des groupements des CRF partenaires du GAFI, plusieurs thématiques liées à la LBC/FT ont été abordés, notamment, le blanchiment d'argent à travers le transport physique des fonds, la coopération internationale, les procédures universelles pour les évaluations de LBC/ FT

Au cours de ces assises, les candidatures du Nigéria, de l'Israël et de l'Algérie au poste de membre ont été étudiées et leur admission a été reportée à la prochaine plénière.

### ➤ **Participation à la plénière du Groupe Egmont du 17 au 19 février 2014**

Une délégation de la CENTIF-TG composée de trois membres, à savoir le Président, la Secrétaire Générale et le Chef bureau informatique ont pris part à la Plénière du Groupe Egmont qui s'est déroulée à Budapest (Hongrie) du 17 au 19 février 2014.

Les thèmes de discussion ont porté en séance plénière et en travaux de groupe sur :

- les technologies de l'information
- le cadre juridique
- le cadre opérationnel
- les sensibilisations
- les formations.

A cette occasion, la CENTIF-TG a fait une présentation sur son système d'information par l'informaticien.

Le Groupe de travail « Training Group » auquel la Secrétaire Générale a pris part a suivi des exposés sur l'évolution des procédures internes depuis 2010 à ce jour, le compte rendu de la précédente mission à Sun City avec la liste des pays donateurs ainsi que les prochains thèmes à développer à la Plénière de Lima, au Pérou en juin 2014.

Parmi ces thèmes, la lutte contre la corruption figure en bonne place.

Le Président a pris part à l'étude des demandes d'adhésion.

➤ **Réunion des CRF francophones à Paris**

**Du 7 au 9 mars** à Paris, le Président a assisté à la réunion du TRACFIN à la suite de laquelle le Cameroun a été choisi pour abriter la réunion des CRF francophones qui se tiendra du 05 au 10 mai 2014. Les questions liées à la coopération, à l'entraide et à l'échange d'information entre pays ont été abordées au cours de cette rencontre.

➤ **Séminaire organisé par le GIABA sur la programmation annuelle de ses activités du 10 au 11 mars 2004**

Impliquer les correspondants nationaux dans la planification annuelle de ses activités pour une optimisation des résultats et pour une productivité des projets et programmes est l'un des objectifs poursuivis par le GIABA à travers un séminaire à l'attention des correspondants nationaux de ses pays membres.

Ainsi du 10 au 11 mars 2014, le président de la CENTIF-TG qui est le correspondant National du GIABA a pris part à cette rencontre.

Il s'agissait pour les participants de débattre et ont de convenir des types d'activités à réaliser ainsi que leur modalité et date d'exécution dans les pays membres.

Outre ces points, le séminaire a également discuté des responsabilités des correspondants nationaux et de leur opérationnalité. Les participants ont choisi le Togo pour abriter trois activités qui sont :

- entretien des panneaux pour les messages de sensibilisation de LBC/FT ;
- séminaire régional sur le crime économique et financier pour les procureurs à Lomé du 09 au 12 juin 2014 ;
- séminaire régional sur le crime économique et financier à l'endroit des juges francophones et lusophones du 06 au 10 octobre 2014.

## C – RENFORCEMENT DES CAPACITES

### FORMATIONS DONNEES PAR LA CENTIF-TG

Le renforcement des capacités des membres et du personnel d'appui est une des préoccupations des premiers responsables de la CENTIF TG.

➤ ***Séance de travail avec les responsables de conformités à LBC/FT au niveau des banques commerciales le 29 janvier 2014***

Dans le cadre du renforcement de la LBC/FT dans les pays membres et pour répondre à la Recommandation II des normes révisées du GAFI, le GIABA a recommandé à ces pays membres de mettre en places des *mécanismes comprenant la création des plateformes pour permettre une interaction entre les autorités compétentes et les assujettis tant au niveau politique qu'opérationnel*.

Pour ce faire, la CENTIF-TG a organisé une séance de travail avec les responsables de conformité des banques commerciales installées au Togo le 29 janvier 2014.

Cette rencontre a été organisée pour faire le point sur la transmission des rapports du dispositif de LBC/FT des banques et de discuter du projet de création d'une association des responsables de la conformité de la LBC/FT.

A l'issue de cette séance les participants ont convenu de ce qui suit :

- les banques doivent envoyer leurs rapports du dispositif de LBC/FT à la CENTIF-TG au plus tard le 28 février ;
- les textes relatifs à la création, aux statuts et au règlement intérieur de l'association initiés par le GIABA soient adaptés au contexte du pays.

➤ ***Formation donnée aux membres du Conseil d'Administration d'ECOBANK le 26 février 2014***

A la demande d'ECOBANK, la CENTIF-TG a délégué le 26 février 2014, un de ses membres, en la personne du lieutenant- colonel PAKA Balakibawi pour renforcer les capacités des membres du Conseil d'Administration de cette banque.

L'objectif de cette rencontre est d'amener les participants à comprendre le phénomène du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme, à connaître les obligations légales du banquier dans le cadre du dispositif de LBA/FT et à s'imprégner des risques et sanctions encourus par la banque.

Les discussions ont porté sur les modules suivants :

- généralité sur le blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme ;
- obligations des banques et sanctions prescrites par les lois.



## III – PERSPECTIVES

### A – PLAN D'ACTIONS

La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme constitue une des questions qui requièrent une approche stratégique globale et pluridisciplinaire.

Cette stratégie nationale ne peut s'élaborer en dehors des standards sous régionaux, régionaux et internationaux qui existent en la matière.

A cet effet, il est requis de procéder au renforcement du dispositif national, par l'amélioration du cadre légal, réglementaire et institutionnel, et par le renforcement en particulier de la capacité préventive des institutions financières et bancaires, des Entreprises et Professions Non Financières Désignées (EPNFD) sur l'ensemble du territoire.

Le premier examen en plénière du rapport du Togo a été fait du 02 au 05 mai 2011 au cours de la dix septième plénière du GIABA. Sur le plan du renforcement du cadre législatif, plusieurs recommandations ont été faites, notamment :

- incriminer le terrorisme, la corruption, la fraude fiscale, la traite des personnes et le trafic illicite de migrants ;
- prendre des mesures juridiques et institutionnelles pour le gel des fonds et biens ;
- établir des statistiques fiables au niveau de toutes les administrations.

Des efforts ont été déployés pour satisfaire aux recommandations de mise en conformité. Et aux plénières suivantes, le Togo a apporté la preuve de l'ébauche de ces recommandations.

Des textes ont été élaborés et introduits auprès des autorités pour adoption ; des circulaires ont été prises pour la conformité.

Les progrès accomplis en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ont été reconnus.

Toutefois, jugeant les mesures insuffisantes, la XVIIème plénière a encouragé les autorités togolaises à poursuivre les efforts en vue de combler les lacunes relevées dans le dispositif LBC/FT.

Sur recommandation du GTMME, le Togo a été maintenu sous le régime de suivi régulier et devra soumettre son troisième rapport de suivi, prévu pour mai 2014 à la Plénière du GIABA de Niamey



## B – AUTRES RECOMMANDATIONS

Il s'agira notamment des faiblesses relevées au niveau du plan triennal de la Stratégie Nationale.

### a - AU NIVEAU DE L'ADMINISTRATION

Il faudra :

- faire établir des statistiques fiables au niveau de toutes les administrations ;
- mettre en place un plan d'informatisation des administrations impliquées dans la LBC/FT afin de remonter, d'identifier et d'optimiser les recherches ;
- créer ou renforcer des unités spécialisées dans la lutte contre les infractions économiques et financières au sein des services de la Police et de la Gendarmerie.

- **Au niveau de la Justice**

Les lacunes ci-après listées ont été identifiées en la matière dans le but d'y remédier :

- absence de transposition de textes régionaux ;
- manque de connaissance des textes ;
- lenteur des procédures ;
- classement de dossiers sans suites ;
- la convention sur la corruption non internée ;
- inexistence d'organe de suivi de ces conventions pénales ;
- le terrorisme n'est pas une infraction sous-jacente au Togo ;
- absence de spécialisation des juges ;
- inexistence d'organe de rapport sur les Résolutions 1267 et 1373 ;
- absence de spécialisation de juridiction ;
- absence de procédures spéciales ;
- lacunes de LBC/FT ;
- absence de structures de statistiques ;
- absence de structure de réception et collecte de fonds, produits de procédures judiciaires ;
- faiblesse d'indépendance opérationnelle ;
- peur de représailles ;

- faible maîtrise des questions liées au LBC/FT ;
- procédures souvent bloquées ;
- manque de technique de récupération des produits du crime ;
- manque de mise en œuvre des mesures de LBC/FT.

## **b - AU NIVEAU DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES**

La CENTIF-TG attend beaucoup de la création récente de l'OTR (Office Togolais des Recettes), une réforme intégrée Douanes-impôts dont l'objectif est de combattre la fraude et l'évasion fiscales.

La CENTIF-TG propose que cette réforme soit étendue à toutes les autres entreprises publiques et para publiques telles que les sociétés minières, l'Office des Télécommunications, etc.

Conformément aux recommandations du GAFI, des mesures juridiques et institutionnelles pour le gel des fonds et biens doivent être envisagées.

Des lacunes ont été relevées à niveau de certaines institutions afin de mieux cerner les solutions à y apporter.

- **Au niveau du Micro finance**

- manque de ressources appropriées pour la Cellule de surveillance et de suivi des institutions de micro finance (matériel, locaux, moyens de déplacement pour les contrôles sur place, moyens de communication, ordinateurs portables...) ;
- besoin d'améliorer les procédures de contrôles ;
- insuffisance du personnel et de moyens financiers pour couvrir les activités ;
- taux de rotation du personnel est important en raison du manque de statut du personnel
- insuffisance de formation à la problématique de LBC/FT ;
- insuffisance dans l'application des lois dans le secteur ;
- difficulté à fournir des informations financières fiables ;
- intervention de cabinets non spécialisés, qui ne connaissent pas tout l'arsenal juridique pour mettre en place une institution de micro crédit ;
- faiblesse des Systèmes Intégrées de Gestion (SIG) et du contrôle interne dans les SFD
- manque de cellules de LBC/FT.

- **Au niveau de la Direction de l'Assurance**

- difficulté d'application des textes ;
- manque de personnel formé en matière de LBC/FT au niveau des compagnies d'assurance, des CAT et du DNA ;
- non effectivité du contrôle au niveau de la brigade.

### **c - AU NIVEAU DE LA CENTIF-TG**

La CENTIF-TG a également relevé les faiblesses ci-après listées :

- le dispositif n'est pas suffisamment connu du grand public ;
- insuffisance de personnel d'appui ;
- manque de personnel spécialisé sur des questions spécifiques ;
- lacunes du dispositif juridique ;
- la poursuite du renforcement des capacités des membres, la formation continue du personnel d'appui et des correspondants dans les administrations,
- le renforcement des capacités des assujettis notamment les institutions de la micro finance, les sociétés d'assurance, les agences immobilières, les ONG, la Poste, certaines Entreprises et Professions Non Financières Désignées (EPNFD),
- la formation continue des magistrats en vue d'une incitation à une spécialisation en LBC/FT,
- la sensibilisation de la société civile, des journalistes, des Autorités politiques et la divulgation des lois LBC/FT au grand public,
- la poursuite des études de typologie sur le blanchiment de capitaux à travers les transactions commerciales,
- l'introduction des cours sur la LBC/FT à l'Université, à l'Ecole Nationale Administration (ENA) et à l'Ecole de Magistrature.

La CENTIF-TG doit intégrer, entre autres les dispositions complémentaires suivantes pour renforcer son opérationnalité notamment :

- la sécurisation du système informatique et la mise en place d'une banque de données fiables,
- le renforcement en logistique notamment en moyens de communication,

- la sécurisation du bâtiment servant de siège pour répondre aux normes internationales requises, notamment l'installation de vidéo surveillance et d'autres équipements en matériel de sécurité tels des portes ouvrables avec
- des cartes magnétiques ainsi que des armoires ignifuges, etc.
- la construction de son propre siège.

La CENTIF-TG devra disposer également d'un centre de formation et de documentation qui assure, à cet égard la formation interactive des assujettis.

## **d - AU NIVEAU DE L'UEMOA**

On pourra relever comme faiblesses :

- lenteur dans l'adoption des directives dans les pays respectifs ;
- difficultés d'application des textes ;
- pauvreté dans le pays et le faible niveau d'éducation ;
- absence d'unité qui s'occupe uniquement de blanchiment à la BCEAO ;
- faible taux de bancarisation et l'importance de l'économie d'espèces ;
- faiblesse dans l'application de la réglementation des changes.

- Au niveau de la Commission bancaire**

Il faudra souligner ce qui suit :

- les décisions prises par la CB ont du mal à être appliquées par les Etats (manque de pouvoir sur les Etats pour mettre en œuvre ses instructions ; pas de pouvoir de sanction) ;
- insuffisance des contrôles bancaires due au nombre limité des inspecteurs.

Au niveau de l'UEMOA enfin, il s'agirait de lever certaines lacunes pour se conformer aux exigences de la Communauté Internationale (le GAFI, les conventions et résolutions de l'ONU notamment).

Pour ce faire, il faudra :

- renforcer la législation sur les transactions en espèces et mettre en œuvre un système de déclaration des transactions en espèces ;
- sensibiliser les opérateurs économiques sur les risques des transports physiques des fonds ;
- promouvoir une bancarisation effective au Togo et dans l'espace UEMOA ;
- imposer aux institutions financières une obligation de mesure de vigilance renforcée ;
- appliquer des mesures de vigilance aux Personnes Politiquement Exposées ;
- mettre en place des dispositions existantes en matière de conservation de documents au niveau des acteurs de la micro finance, des agréés de change manuels et des services de transmission de fonds ou de valeurs ;
- instaurer des mesures préventives applicables aux entreprises et professions non financières désignées et aux organismes à but non lucratif.



## C – LES DEFIS

Le champ des insuffisances relevées pour le Togo est très vaste et correspond à la réalité des défis du pays.

Le Togo devra intensifier ses efforts afin d'atteindre un niveau plus élevé de conformité avec les normes du GAFI.

Dans ce cadre deux volets essentiels sont à prendre en compte : l'adoption des textes soumis aux autorités et l'adoption de la Stratégie Nationale de LBC/FT par le Gouvernement.

La mise en place de la Stratégie Nationale doit permettre de manière plus spécifique de :

- renforcer la capacité des acteurs de lutte contre la LBC/FT notamment de la CENTIF, de la police nationale, de la gendarmerie nationale, des magistrats, des régies financières etc ;
- rendre efficace l'action du comité inter ministériel chargé du suivi optimal des activités s'inscrivant dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
- sécuriser le secteur économique et financier par le renforcement du dispositif institutionnel, légal et réglementaire ;
- accompagner les EPNFD et le secteur financier dans le renforcement de leurs dispositifs préventifs notamment l'acquisition de Système Intégré de Gestion (SIG) performant ;
- promouvoir la coopération au plan national entre la CENTIF et le secteur financier, les EPNFD et les autres acteurs impliqués dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
- soutenir les actions des associations professionnelles (EPNFD et secteur financier) en vue de leur permettre de jouer pleinement leurs rôles dans la sensibilisation et la diffusion des informations ;
- développer et promouvoir la coopération au plan international.

Malgré ces efforts, le Togo reste vulnérable à plusieurs fléaux :

- l'économie du Togo est principalement basée sur le cash (économie d'espèces) ;
- une partie importante de l'économie du Togo s'opère dans l'informel ;
- elle se caractérise par un faible taux de bancarisation ;
- le taux d'analphabétisme est très élevé ;
- l'insuffisance dans l'application de la loi sur les instruments de paiement ;
- les frontières du Togo sont poreuses ;
- la corruption aux frontières (absence de contrôle, contrôles insuffisants ou inefficaces) ;
- la corruption dans les administrations publiques et privées ;
- l'absence de contrôle des activités des associations à but non lucratif (avec un risque élevé de corruption) ;
- la situation géographique du Togo fait de lui un pays de transit pour les trafiquants de tout genre (en l'occurrence les pierres et métaux précieux) ;
- le risque élevé en matière de trafic de stupéfiants, eu égard notamment au besoin d'enrichissement rapide en raison du taux élevé de la pauvreté ;
- le risque élevé en matière de change de devises qui s'opère en dehors des structures financières.

Au regard des vulnérabilités relevées, il s'avère nécessaire :

- de renforcer de manière continue et à plus long terme la volonté politique de lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, notamment par l'articulation claire des objectifs politiques qui permettront à cette lutte de contribuer au développement ;
- la volonté des différents acteurs impliqués d'apporter une attention particulière à l'origine des capitaux investis dans le pays ;

- une vigilance et un contrôle accru des secteurs suivants, particulièrement exposés aux risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme : le marché boursier, le secteur immobilier, les banques, les institutions de micro finances, les casinos et jeux de hasard, le secteur des assurances, les bureaux de change, les œuvres caritatives, les avocats, les notaires, les virements électroniques, les cybercafés, la vente de véhicules d'occasion, la vente informelle de carburant, la zone franche.
- les moyens et capacités des organismes financiers afin de lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
- de réglementer une partie importante de l'économie informelle ;
- de coordonner la lutte efficace relative aux principales infractions identifiées comme étant sous-jacentes au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme, notamment, le trafic de drogues, le proxénétisme, le trafic d'enfants, le trafic d'organes humains, le trafic d'objets d'art, la corruption, le détournement de deniers publics etc.



# CONCLUSION

Plusieurs actions ont été réalisées par la CENTIF-TG depuis le début de ses activités mais beaucoup d'autres restent à parfaire.

La sensibilisation en LBC/FT devra se poursuivre pour faire augmenter le nombre de DOS reçues. Dans ce sens, une réflexion sur les déclarations automatiques à partir d'un seuil se poursuit au niveau de la CENTIF-TG.

Les actions de sensibilisation et de vulgarisation des textes en matière de LBC/FT entreprises avec la formation des régions seront poursuivies au niveau des cinq (05) régions du Togo afin que la population s'approprie ce dispositif, en raison des multiples conséquences néfastes liées au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme.

L'installation des serveurs que le GIABA a entamée depuis fin 2012 devra permettre à la CENTIF-TG d'atteindre un développement informatique conforme aux standards internationaux. De même l'installation du logiciel de traitement des DOS Mantas rendra plus opérationnelle la CENTIF-TG en matière de traitement des DOS.

L'amélioration du cadre juridique et institutionnel permettra au pays de lever les défis ainsi que la prévention, la répression et la poursuite des auteurs des crimes économiques et financiers.

La CENTIF-TG poursuivra le renforcement de capacité de son personnel technique dans le cadre du Comité chargé de la programmation des formations; et procédera à l'évaluation des performances du personnel d'appui.

Une collaboration accentuée entre les acteurs nationaux dans le cadre du Comité interministériel devrait permettre d'atteindre des résultats plus efficaces dans les actions entreprises.

Le Plan de Stratégie Nationale conçu avec l'appui du GIABA est un cadre cohérent qui a besoin du soutien des partenaires stratégiques et de l'engagement soutenu des autorités administratives nationales.

Des résultats concrets sont attendus du séminaire sur la Stratégie Nationale.

La signature d'autres accords permettra à la CENTIF-TF d'avoir une meilleure assise sur le plan de la coopération internationale, basée sur des échanges d'informations fiables et sécurisées, avec son adhésion à l'association mondiale de Cellules de Renseignements Financiers ainsi que sa participation à la mise en place d'un cadre de concertation des CRF africaines.



-----

Lomé, le 29 avril 2014

Le Président de la CENTIF-TG

